



PREFET DE LA REUNION

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION

### COMMUNE DE SAINT-ANDRE

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente-deux (32) jours consécutifs, du **22 novembre au 23 décembre 2013 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-André, conformément à l'arrêté préfectoral n°2052/SG/DRCTCV/ du 30 octobre 2013 .

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la Mairie de Saint-André Hôtel de Ville. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairie de Saint-André – Hôtel de Ville – avenue Ile de France – BP 505 – 97440 Saint-André.

Les informations peuvent être demandées auprès de la DEAL de la Réunion (service SPRINR / UPRN).

Monsieur François-Louis FERRERE, nommé commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon le planning suivant :

#### Mairie de Saint-André Hôtel de Ville

**le vendredi 22 novembre 2013 de 9h00 à 12h00**  
**le lundi 25 novembre 2013 de 13h00 à 16h00**  
**le vendredi 29 novembre 2013 de 9h00 à 12h00**  
**le mardi 03 décembre 2013 de 13h00 à 16h00**  
**le jeudi 05 décembre 2013 de 9h00 à 12h00**  
**le mercredi 11 décembre 2013 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**  
**le lundi 16 décembre 2013 de 9h00 à 12h00**  
**le jeudi 19 décembre 2013 de 13h00 à 16h00**  
**le lundi 23 décembre 2013 de 9h00 à 12h00**

Deux réunions publiques d'information et d'échange, organisées par le maître d'ouvrage, l'État, se tiendront le **jeudi 14 novembre 2013 à partir de 17h00** à la mairie de Saint-André - Salle du conseil - et le **vendredi 15 novembre 2013 à partir de 17h00** à la mairie annexe de Champ Borne, en présence des représentants de la commune, du maître d'ouvrage, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL/SPRINR/UPRN) et du bureau d'études ARTELIA.

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Monsieur Jean-Yves LEVENEUR qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-André Hôtel de Ville, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau du Contrôle de Légimité et de l'Urbanisme).